



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 4 AVRIL 2019 -

DÉCISION N° 19 - 03 - 021

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 8 mars 2019 s'est réuni le jeudi 4 avril 2019 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 4 : L'attribution du marché relatif à la fourniture d'outillage pour l'entretien des véhicules du service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

La présente consultation a pour objet la fourniture d'outillage pour l'entretien des véhicules du service départemental d'incendie et de secours de la Loire. Ces matériels permettent aux sapeurs-pompiers des centres d'incendie et de secours de procéder au nettoyage et à l'entretien de premier niveau des véhicules d'intervention (changement et/ou gonflage de pneumatiques, nettoyage intérieur / extérieur, recharge de batterie, etc.).

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 10 000 € HT par an et un maximum de 30 000 € HT par an.

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

1. **Valeur technique** (pondération : 50 %) : note sur 50 points

Analyse des échantillons et des fiches techniques des matériels.



2. **Prix** (pondération : 40 %) : note sur 40 points

- Analyse des prix unitaires du DQE : 30 points
- Analyse du taux de remise consenti sur prix public : 10 points

3. **Garantie** (pondération : 5 %) : note sur 5 points

4. **Délais de livraison** (pondération : 5%) : note sur 5 points

La commission des marchés a examiné ce dossier le 4 avril 2019.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 4 avril 2019, le bureau du conseil d'administration décide d'attribuer le marché relatif à la fourniture d'outillage pour l'entretien des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire à la Société **CIM SUCHAIL** sise 8 rue Victor Grignard – ZI Montreynaud – 42 964 Saint-Etienne Cédex.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Georges ZIEGLER